

## LA TECHNIQUE

*La danse, c'est aussi de la technique, Florencia Chinellato and Alexandre Trusch, "Romeo and Juliet", Hamburg Ballet*

### Technophiles et technophobes

C'est à l'intérieur de deux grandes tendances – technophile et technophobe – que se distribuent les différentes thèses modernes sur la technique. En radicalisant, il y a ceux qui voient dans la technique un destin homicide et ceux qui y voient le salut de l'homme ou un progrès auquel il faut nous résigner. D'un côté, ceux qui, à la suite de Bacon soutiennent que, à la différence des réformes politiques « les inventions répandent leurs grâces et leurs bienfaits sans nuire à personne et sans coûter de larmes »<sup>1</sup> de l'autre les contempteurs qui ne nourrissent à l'égard de la technique que soupçons, rancune et méfiance tenace.



Cette seconde attitude est le plus souvent enracinée dans une réflexion éthique dont on ne trouve pas trace chez les technophiles. Deux grands groupes de thèses se dégagent de l'imposante littérature consacrée au phénomène technique : celles qui élucident la logique particulière réputée régir l'essor du progrès technique, et celles de l'autonomie de la technique.

Quatre modèles sont repérables pour le premier groupe de thèses. La première développe l'idée que le progrès technique ressortit à la logique inhérente au développement biologique du genre humain. C'est la position d'Ernst Kapp, de Teilhard de Chardin. C'est aussi la thèse de Leroi-Gourhan d'un enracinement de la technique dans la constitution déficiente de l'homme (héritage aristotélicien). Le problème posé est alors celui de la continuité ou de la discontinuité des règnes de la technique et de la nature. La deuxième explication rend compte du progrès technique en en imputant l'essor à la logique économique : Marx, Weber en sont les représentants. Au fondement du technique, l'économique.

Le troisième type d'explication est lié à La volonté de puissance et de domination (Marc Bloch et les moulins à bras). H. Marcuse et D. Janicaud ont également défendu des thèses selon lesquelles la technique serait un moyen de domination. Enfin, un type d'explication lie l'essor technique à la prégnance de modèles culturels particuliers : Lewis Mumford, Lynn White ont vu dans l'attitude judéo-chrétienne à l'égard de la nature la source de l'explosion occidentale.

### Ethique et technique

La réflexion qui articule véritablement éthique et technique regroupe un second ensemble de thèses, - souvent technophobes- les plus nombreuses, autour de la question de l'autonomie de la technique (qu'il convient de distinguer de l'autonomie relative dont disposent les objets techniques). Selon cette thèse, la technique n'obéit qu'à sa logique propre, elle suit une loi de développement immanent qui la rendrait intrinsèquement dangereuse et tendrait à détruire les autres formes de l'existence. Jacques Ellul, Heidegger, Leroi-Gourhan, A. Arendt, D. Gabor, Herbert Marcuse, Jurgen Habermas, A. Gehen, Lewis Mumford, Ivan Illich, Heidegger sont les représentants de cette tendance.

---

<sup>1</sup> *Novum organum*, aphorisme 129. Mais dans *la Nouvelle Atlantide*, les sages de la maison de Salomon se refusent à divulguer leurs découvertes.

Trois griefs principaux sont développés correspondant à trois degrés de corrosion du langage : la transparence glaciale du calcul et de l'algorithme aurait été érigée en modèle de toute activité humaine, voire en norme, la technique est une menace pour l'ordre symbolique et l'unité d'une communauté humaine pour autant qu'ils procèdent du langage. C'est la thèse de Heidegger. Enfin, la technique menacerait l'existence même de l'homo sapiens (Ellul, Freund, Hottos).

La voix dominante (et historiquement la première) de la condamnation morale de la technique est celle de Jacques Ellul. Il dégage deux aspects. D'une part, l'idée et la thèse, reprise par d'autres, selon laquelle « la technique n'est pas neutre, [qu']elle a ses orientations, ses implications, ses conditions de fonctionnement »<sup>2</sup>. L'idée d'une autonomie intrinsèque des activités humaines, donc de la technique, la rend nécessairement dangereuse. D'autre part, il définit trois grandes orientations éthiques liées à la technique (ce qui n'est pas forcément exhaustif) :

1. la question de l'usage, héritage de la philosophie augustinienne et de la distinction reprise par saint Thomas entre *le frui* et *l'uti*,
2. la théorie des *adiaphora*, des domaines où ne se pose aucune question morale face à ceux qui posent des questions éthiques spécifiques (la sexualité, la relation avec autrui)
3. l'adaptation à la réalité, - puisque la réalité est technique....

Il dégage en particulier le fait que la technique produit un système axiologique qui la justifie (l'efficacité, la rentabilité, l'amélioration du bien-être) et le paradoxe de l'« éthique technicienne » qui en découle.

### L'essence de la technique

Selon Heidegger, l'essence de la technique confère à la pensée occidentale son unité et son achèvement. Dans l'entretien donné au Spiegel en 1966, c'est au nom du rôle exercé par la technique que Heidegger dénie toute espèce de différence entre les régimes politiques, ce qui revient à réduire à néant la substance des relations humaines et le degré de responsabilité qu'elles supposent pour chacun. C'est parce que Ellul décrit l'essence de la technique comme « de faire tout ce qu'elle peut » qu'il fait (avec Hottos et Freund) de la puissance l'essence de la technique, et qu'il ne peut pas ne pas en tirer comme conséquence que la puissance technicienne aspire à l'autonomie et recherche donc à s'émanciper des régulations morales auxquelles elle est longtemps restée ordonnée. Si un certain seuil est dépassé, la technique s'institue comme valeur suprême.

Or, la science, - et donc la technique, sa sœur jumelle- ne peut s'autonomiser qu'en devenant une valeur et ultimement la valeur suprême. Danger que R. Merton et Weber ont montré. En poussant le raisonnement jusqu'au bout, elle fait alors valoir ses droits contre deux valeurs clés pour la vie sociale : la justice, fondement d'une société (et la paix qui en est le corollaire) et les droits imprescriptibles de la vie. C'est elle alors qui détermine ce que Vernant appelle les « grandes conduites humaines » – qui relèvent de *l'éthos*- non plus selon la grande distribution du bien et du mal qui gouvernait les choix humains mais selon l'opinion ou les lois du possible. On assiste alors au renversement de la loi morale qui faisait dépendre l'affirmation « je peux » de la réponse à la question préalable « dois-je » ? Désormais la loi morale (...) repose sur « je peux » donc j'ai droit »<sup>3</sup>. Tout le possible de la science devient pouvoir de droit.

Si cette tendance qui s'applique principalement encore au domaine de la maîtrise technique et sociale de la reproduction s'avérait s'appliquer à la vie sociale et politique, ce serait tout

---

<sup>2</sup> *Ethique et technique*, Jacques Ellul, J. Freund, G. Haarscher, Bruxelles.

<sup>3</sup> Jean-Louis Baudouin et Catherine Labrusse – Riou, *Produire l'homme, de quel droit?* Paris, Puf, 1987.

simplement le règne de la force, ou d'une humanité qui ressemblerait étrangement à cet état imaginé par les théoriciens du contrat social comme Hobbes ou Spinoza et dont l'actualité du fait-divers nous donne un avant-goût.

### **Le corps de l'homme : un enjeu**

Il faut mettre à part un courant d'analyse particulier : celui des problématiques entre l'éthique et la technique qui se développe autour des biotechnologies.

*la biotechnologie se définit comme « l'application à des organismes vivants des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux vivants ou non-vivants 'aux fins de la production de connaissances, de biens et de services. »*

*La biotechnologie, ou « technologie de bioconversion » comme son nom l'indique, résulte d'un mariage entre la science des êtres vivants – la biologie – et un ensemble de techniques nouvelles issues d'autres disciplines telles que la microbiologie, la biochimie, la biophysique, la génétique, la biologie moléculaire, l'informatique...*

*Par abus de langage, on la restreint souvent au domaine du génie génétique et aux technologies issues de la transgénèse, permettant en particulier d'intervenir sur le patrimoine génétique des espèces pour le décrypter ou le modifier.*

Pourquoi une telle spécificité ? Elle est d'abord historique, lié aux formidables progrès des dernières décennies. Mais elle est aussi philosophique. Pourquoi le problème se pose-t-il avec tant d'acuité dans le domaine de l'emprise des techniques sur les corps, et quels dangers spécifiques font-elles encourir. L'humanité du corps ne réside pas dans son aptitude technicienne » : c'est l'instrumentalisation du corps qui est au fondement de sa déshumanisation possible. Le corps qui engendre l'outil est à son tour transformé par les possibilités offertes par ce ou ces outils.

Avec la modernité industrielle les relations du corps et de la technique ont pris un tour nouveau. Si les questions philosophiques liées à ces technologies sont aussi spécifiques et controversées ce n'est pas seulement parce qu'elles touchent au corps humain et mais à ce qui borne anthropologiquement la vie humaine : la naissance et la mort et les trois problèmes dit « de société » qui y sont liés : l'eugénisme, l'avortement et l'euthanasie, autrement formulé, les conditions de conception de l'être humain, les conditions de son entrée dans la vie, et les conditions de sa « sortie » (ou de son entrée dans une autre vie). Encore une fois, c'est la question de la nature et de la *phusis* qui est en jeu. L'une des questions décisives consiste dans la nécessité et la difficulté de « dégager les principes qui nous sont aujourd'hui nécessaires pour apprécier moralement des techniques qui agissent sur le corps humain comme sur une chose alors que celui-ci est un attribut essentiel de notre personne.

On peut là encore dégager deux grands types de discours. L'un consiste à montrer que les biotechnologies ne nous permettent nullement d'échapper à notre condition d'êtres finis et ne le permettront jamais et l'autre, le discours « artificialiste », préoccupé de nous convaincre que nos craintes sont alarmistes et rétrogrades et que nous assistons à une mutation sans précédent. Cette dernière tendance se fonde sur la thèse d'une artificialisation indéfinie de la nature, qui aboutirait à la destruction de toute distinction nette entre nature et artifice.

Certes, en tant que faire, la technique – au même titre que l'art- consiste à fabriquer un objet en considérant non le bien humain de celui qui agit, mais le bien propre de l'objet à faire et en employant les voies de réalisation déterminées d'avance par la nature de cet objet. Mais qu'en est-il si cet objet est un objet humain ? Il est clair que le traitement de cet objet doit être et rester spécifique (ce dont on est en droit de douter). Mais fabriquer un objet raisonnablement construit est une chose, fabriquer un être humain naturel en est une autre. Fonder des lois

sociales sur des normes anthropologiques qui reconstruisent et redéfinissent la dualité homme/femme est totalement déraisonnable.

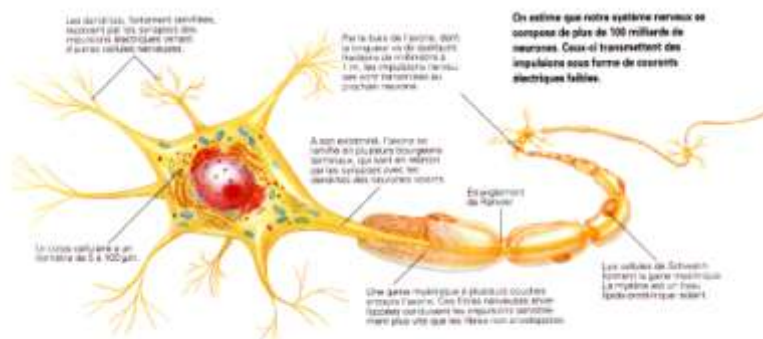
A l'intérieur du monde de l'artifice, les biotechnologies ont pour conséquence de rééquilibrer progressivement voire de déplacer la frontière entre les deux catégories possibles d'artefacts, les objets fabriqués et les êtres naturels modifiés. Le problème se pose avec acuité pour les êtres naturels « fabriqués » (non plus conçus selon les lois de la nature fut-elle déchuë). Le danger provient tout autant des techniques elles-mêmes que de l'ambition que ces techniques génèrent : fonder le droit et l'éthique sur le devenir des sciences et techniques.

Aujourd'hui, les rapports entre éthique et technique sont régulés par une autre sphère : celle du juridique qui semble de plus en plus devoir réguler, voire organiser les rapports et l'antagonisme croissant. Avec les problèmes inhérents au lien entre l'éthique et le juridique : toute relation trop étroite entre l'éthique et le juridique fait planer la menace d'une société totalement administrée. Toute la question future est peut-être simplement, *au service de qui sera le juridique ?*

### Ethique contre technique ?

L'antagonisme entre éthique et technique peut s'expliquer de deux manières. Soit comme inhérent à la technique, soit comme une vision d'inquiets, soit comme une grande loi de l'histoire qui imposerait que la technique s'affranchisse et se libère du substrat épistémologique dans lequel elle naît et se développe.

Au risque d'y laisser toute morale, voire même d'inventer une anthropologie nouvelle. Le présent atteste que les inquiétudes des « technophobes » n'étaient pas sans fondement.



### SUJETS DE DISSERTATION

- La technique est-elle un moyen de domination ?*
- Les valeurs techniciennes doivent-elles s'ordonner aux valeurs morales ?*
- La science est-elle au service de la technique ?*
- La puissance est-elle l'essence de la technique ?*
- Peut-on fonder le droit sur les possibilités techniques ?*
- Faut-il libérer la technique de son substrat anthropologique ?*